|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2023/20 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  8 décembre 2022  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-cinquième session**

Genève, 21-24 février 2023

Point 7 d) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale et transversale   
ou d’ordre réglementaire :** **technologies de l’information,   
informatisation et systèmes de transport intelligents**

Technologies de l’information et informatisation

Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Pour faire suite à la décision prise par le Comité à sa dernière session (ECE/TRANS/316, par. 47), le présent document présente une vue d’ensemble des activités menées en 2022 dans les domaines des technologies de l’information et de l’informatisation par les groupes de travail du Comité des transports intérieurs (CTI) et fait le lien, si nécessaire, avec le soixante-dixième thème central de la CEE en 2023, à savoir « les transformations numériques et vertes au service du développement durable dans la région de la CEE ». |
| Le Comité est invité à encourager la poursuite des travaux : |
| • Du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) sur la mise en œuvre de la lettre de voiture électronique (e-CMR) en veillant à l’intégration de toutes les parties prenantes et de toutes les régions ; |
| • Du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) et du Comité de gestion TIR (AC.2) sur le système international eTIR et l’interconnexion avec les systèmes douaniers nationaux ; |
| • Du WP.30 sur la dématérialisation des conventions d’importation temporaire de 1954 (privée) et 1956 (commerciale) et du Carnet de passages en douane (eCPD) ; |
| • De la Commission de contrôle TIR (TIREXB) et du WP.30 sur la Banque de données internationale TIR (ITDB), le portail eTIR (Web) pour les titulaires de carnets TIR et les applications mobiles pour les agents des douanes et les titulaires de carnets élaborés dans ce cadre ; |
| • Du WP.30 sur l’Observatoire sur l’état du franchissement des frontières en raison de la COVID-19 ; |
| • Du Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports (WP.5) sur l’Observatoire international des infrastructures de transport mis au point sur une plateforme reposant sur un système d’information géographique (SIG) ; |
| • Du WP.5 sur les données et l’outil SIG sur les effets des changements climatiques et l’adaptation des réseaux de transport à ces changements ; |
| • Du WP.5 sur l’outil relatif aux indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables (SITCIN) ; |
| lesquels ont été consacrés à la mise au point d’applications et d’outils concrets grâce aux technologies de l’information et à l’informatisation, lesquels assurent la mise en œuvre de la Stratégie du Comité des transports intérieurs (CTI) à l’horizon 2030 et plus particulièrement de son deuxième pilier relatif aux nouvelles technologies et aux innovations. |
|  |

I. Contexte et mandat

1. Le présent document a été établi conformément au programme de travail du CTI pour 2022 (ECE/TRANS/316, par. 33 et ECE/TRANS/2022/8). Il est aligné sur la Stratégie du CTI à l’horizon 2030 et présente sous une forme résumée les activités relatives aux technologies de l’information et à l’informatisation menées dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième pilier de la mission du Comité, à savoir devenir l’instance de l’ONU pour la promotion des nouvelles technologies et de l’innovation dans les transports intérieurs.

II. Description des initiatives en matière de technologies   
de l’information et d’informatisation

A. Système international eTIR (Convention TIR) − WP.30

|  |  |
| --- | --- |
| *Vue d’ensemble* | |
| Nom de l’outil : | Système international eTIR (application) |
| Type d’outil : | Plateforme en ligne − Application. |
| Description de l’outil :  Qr code  Description automatically generated | Le système international eTIR vise à permettre l’échange sécurisé, entre systèmes douaniers nationaux, de données relatives au transit international de marchandises, de véhicules ou de conteneurs sous couvert du régime TIR et à permettre aux services douaniers d’assurer la gestion des données sur les garanties émises par une chaîne de garantie aux titulaires de carnets TIR habilités.  Le 5 février 2020, les pays ont adopté des dispositions établissant le cadre juridique du fonctionnement dématérialisé de la Convention TIR de l’ONU (système eTIR) − c’est à dire l’unique système mondial de transit douanier, dont le rôle est de faciliter les échanges et la circulation fluide et sûre des marchandises à travers les frontières.  L’annexe 11 de la Convention TIR est entrée en vigueur en mai 2021.  À sa première session (du 18 au 21 janvier 2020), l’Organe de mise en œuvre technique (TIB) a adopté la version 4.3 des spécifications techniques eTIR et l’AC.2 a adopté en février 2022 les concepts eTIR et les spécifications fonctionnelles eTIR, fournissant ainsi une base juridique et technique complète permettant aux pays souhaitant appliquer la procédure eTIR de le faire. |
|  | Le secrétariat TIR a mis le système au point et a établi une interconnexion avec les systèmes douaniers nationaux de l’Azerbaïdjan, de la Géorgie, de l’Ouzbékistan, du Pakistan, de la Tunisie et de la Türkiye. Un document de validation de principe a été élaboré avec la Commission en vue de l’interconnexion du système avec le Nouveau système de transit informatisé (NSTI) de l’Union européenne (UE). |
| URL : | <https://etir.org>  Pour une représentation schématique simple : <https://etir.org/how-does-etir-work> |
| Date de lancement de l’outil : | Le système eTIR est opérationnel entre l’Azerbaïdjan et la Géorgie depuis décembre 2022. |
| Outil élaboré par : | le secrétariat TIR |
| ­Lien avec le soixante-dixième thème central de la CEE : « Les transformations numériques et vertes au service du développement durable  dans la région de la CEE ». | |
| Le système international eTIR contribue à la facilitation des opérations de passage des frontières en permettant de réaliser des économies de papier, de temps et de coûts aux frontières. Concrètement, une fois le système pleinement mis en œuvre, le temps d’attente et les files d’attente des camions aux frontières seront considérablement réduits et l’on utilisera des méthodes d’inspection dématérialisées et sans contact. | |

B. ITDB/TIRExB − WP.30

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Vue d’ensemble* | | | |
| Nom de l’outil : | Banque de données internationale TIR (ITDB) | | |
| Type d’outil : | Banque de données / Applications mobiles / Portail | | |
| Description de l’outil : | L’ITDB a été mise en place par le secrétariat TIR de la CEE en 1999, conformément au mandat de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) établie par le Comité de gestion TIR. Il s’agit d’une plateforme Web offrant à la fois une application Web sécurisée et des services Web, qui fait office de répertoire international de données TIR pour les autorités douanières et les associations nationales de transport routier utilisant le régime TIR. On trouve dans l’ITDB des données concernant :  • 1 160 utilisateurs des applications Web ;  • 29 528 titulaires de carnets TIR habilités (sociétés de transport) ;  • 272 timbres et cachets douaniers ;  • 2 801 bureaux de douane autorisés à utiliser les procédures TIR.  Depuis 2022, l’ITDB dispose d’une fonction de notification permettant aux principales parties prenantes d’être informées immédiatement en cas de changement de statut d’un titulaire du carnet TIR (retrait, fin d’activité) ou d’exclusion dans l’une des Parties contractantes ou l’un des pays signataires de la Convention TIR.  À la fin de l’année 2022, le secrétariat TIR de la CEE mettra en service une autre plateforme Web, dénommée portail eTIR et destinée aux titulaires de carnets TIR, afin de compléter l’ITDB. | | |
|  | Au début de l’année 2023, le secrétariat TIR de la CEE lancera deux applications mobiles (eTIR Customs et eTIR Holder) destinées respectivement aux agents des douanes aux postes-frontières et aux chauffeurs de camions utilisant le régime TIR. | | |
| URL : | <https://itdb.unece.org> | | |
| Date de lancement de l’outil : | 1999 | | |
| Outil élaboré par : | le secrétariat TIR | | |
|  | |  |  |
| Lien avec le soixante-dixième thème central de la CEE :  « Les transformations numériques et vertes au service du développement durable  dans la région de la CEE ». | | | |
| L’ITDB est le mécanisme d’authentification des utilisateurs du système TIR. L’ensemble du processus se déroule sous forme électronique. Les associations nationales soumettent les demandes d’adhésion des nouveaux transporteurs en ligne, en joignant toutes les informations pertinentes, et les douanes approuvent en ligne le nouvel utilisateur. L’application a permis de supprimer les déplacements et les documents papier nécessaires à l’authentification. Elle contribue également au fonctionnement du système eTIR, en permettant de réduire le temps d’attente et les files d’attente des camions aux frontières. | | | |

C. eCPD − WP.30

|  |  |
| --- | --- |
| *Vue d’ensemble* | |
| Nom de l’outil : | Dématérialisation du Carnet de passages en douane (eCPD) |
| Type d’outil : | Plateforme en ligne − Application |
| Description de l’outil :  Qr code  Description automatically generated | Le système du Carnet de passages en douane − ou CPD − facilite l’importation temporaire de véhicules routiers privés et commerciaux.  Ce système repose sur deux conventions internationales, la Convention douanière de 1954 relative à l’importation temporaire des véhicules routiers privés et la Convention douanière de 1956 relative à l’importation temporaire des véhicules routiers commerciaux. À elles deux ces conventions, conclues sous les auspices de la CEE, comptent 96 Parties contractantes. Le réseau du CPD fonctionne sous l’égide de la Fédération internationale de l’automobile (FIA) et de l’Alliance internationale de tourisme (AIT) et des membres affiliés. |
|  | Le 20 octobre 2021, la FIA et la CEE ont signé un mémorandum d’accord pour officialiser leur coopération s’agissant de la dématérialisation du système de distribution du Carnet de passages en douane. |
|  | Les travaux de dématérialisation du Carnet de passages en douane sont en cours et les deux secrétariats travaillent ensemble pour définir l’architecture de haut niveau du futur système eCPD, notamment ses spécifications conceptuelles. |
| URL : | <https://carnetdepassage.org/> |
| Date de lancement de l’outil : | 2024 |
| Outil élaboré par : | la FIA et la Division des transports durables |
| Lien avec le soixante-dixième thème central de la CEE :  « Les transformations numériques et vertes au service du développement durable  dans la région de la CEE ». | |
| La dématérialisation du système de distribution du Carnet de passages en douane devrait accélérer le passage des frontières pour des millions d’automobilistes dans le monde, en réduisant considérablement les formalités administratives. En outre, l’échange d’informations douanières dans un environnement sécurisé permettra d’éviter la présentation de fausses déclarations en douane. Grâce à cette application, les temps d’attente et les files d’attente des véhicules privés et des véhicules commerciaux aux frontières seront réduits. | |

D. Observatoire international des infrastructures de transport − WP.5

|  |  |
| --- | --- |
| *Vue d’ensemble* | |
| Nom de l’outil : | **Observatoire international des infrastructures de transport (OIIT)** |
| Type d’outil : | Système d’information géographique (SIG) |
| Description de l’outil :  Scatter chart, qr code  Description automatically generated | L’Observatoire international des infrastructures de transport est une initiative de la Division des transports durables de la CEE et de la Banque islamique de développement. Il s’agit d’une plateforme SIG multipartenaires, en ligne, qui héberge des données sur une grande variété de réseaux et de nœuds d’infrastructures de transport concernant différents modes de transport. Ces données portent sur les réseaux routiers, les voies ferrées, les voies navigables, les ports, les aéroports, les terminaux intermodaux, les centres logistiques et les points de franchissement des frontières.  L’Observatoire fournit trois types de services :  a) Un recueil électronique des conventions de la CEE relatives aux transports intérieurs, des résultats de projets et des résultats escomptés des groupes d’experts :  i) Plus précisément, l’Observatoire fournit une plateforme électronique qui jouera un rôle de catalyseur dans le passage au numérique des différents accords et conventions des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs, en particulier ceux qui concernent les infrastructures (AGR, AGC, AGTC et AGN), mais aussi les instruments de facilitation du passage des frontières tels que la Convention TIR et le système eTIR (localisation des systèmes douaniers) ; |
|  | ii) En outre, il offre un environnement numérique permettant de visualiser des résultats obtenus ou escomptés, tels que les travaux prévus dans le cadre des projets de l’autoroute transeuropéenne Nord‑Sud (TEM), du chemin de fer transeuropéen (TER) et des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), mais aussi les résultats concrets obtenus par le Groupe d’experts chargé d’évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l’adaptation à ces changements (GE.3) et par le Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (GE.4) ;  b) La promotion d’une connectivité régionale et interrégionale durable : l’Observatoire offre à toutes les organisations régionales et interrégionales la possibilité de créer leurs propres cartes pour illustrer leurs initiatives en matière d’infrastructures de transport, leurs couloirs, leurs projets, leurs rapports et études et tout ce qu’elles jugent utile pour renforcer la connectivité régionale ;  c) Le financement des infrastructures de transport : l’Observatoire fait office de bourse pour le financement des infrastructures de transport, et fonctionne comme une interface électronique entre les banques multilatérales de développement (BMD) et les États. Ces derniers peuvent mettre en ligne leurs projets d’infrastructures de transport à financer et sélectionner les banques multilatérales de développement auxquelles ils souhaitent s’adresser. |
| URL : | [itio-gis.org](http://www.itio-gis.org) |
| Date de lancement de l’outil : | 2022 |
| Outil élaboré par : | la Division des transports durables avec des consultants externes |
| Lien avec le soixante-dixième thème central de la CEE :  « Les transformations numériques et vertes au service du développement durable  dans la région de la CEE ». | |
| L’Observatoire fournit à ses utilisateurs un panorama complet des infrastructures de transport en tenant compte de différents facteurs tels que la connectivité internationale, les incidences climatiques, les coûts de construction, etc. Il aide donc les décideurs à trouver des solutions plus durables pour le développement des infrastructures de transport. | |

E. Outil relatif aux effets des changements climatiques sur les réseaux   
et nœuds de transport internationaux pour l’adaptation   
à ces changements − WP.5

|  |  |
| --- | --- |
| *Vue d’ensemble* | |
| Nom de l’outil : | Outil relatif aux effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux pour l’adaptation à ces changements |
| Type d’outil : | Système d’information géographique (SIG) |
| Description de l’outil :  Scatter chart, qr code  Description automatically generated | Cet outil facilite l’analyse des effets que pourront avoir les changements climatiques sur les réseaux de transport à l’avenir. Grâce à lui, les experts peuvent détecter les sections de réseaux qui devraient être exposées aux effets des changements climatiques et qui risquent de devoir réduire leurs services en l’absence d’adaptation à ces effets.  En utilisant l’outil dans l’environnement SIG, les utilisateurs ont la possibilité de mettre en correspondance la carte d’une infrastructure de transports spécifique, par exemple les routes, avec la carte des projections relatives à un facteur climatique donné, par exemple les précipitations. Les projections ont été élaborées en coopération avec l’Organisation météorologique mondiale (OMM) et portent sur une période de 100 ans. En combinant ces deux cartes, l’utilisateur sera en mesure d’identifier les éventuelles zones sensibles, par exemple les parties des réseaux routiers susceptibles d’être inondées à l’avenir. À ce stade, l’outil permet d’obtenir des cartes fiables pour recenser ces éventuelles zones sensibles, mais qui n’offre pas de détail.  Cet outil comprend six indices relatifs à des risques climatiques spécifiques considérés comme importants pour le transport. Il présente les variations (principalement augmentation ou diminution) sous forme de nombre de jours pour un risque donné (températures extrêmes, fortes précipitations, sécheresse, etc.) pendant une année entre la période de référence et la période future visée. Les résultats sont présentés sur des cartes SIG sur lesquelles on peut visualiser en surimpression les projections météorologiques sur les réseaux de transport (routes, chemins de fer et voies navigables du réseau E). Ces variations sont présentées pour différents scénarios climatiques. |
| URL : | [itio-gis.org](http://www.itio-gis.org) |
| Date de lancement de l’outil : | 2022 |
| Outil élaboré par : | la Division des transports durables avec des consultants externes |
|  | |
| Lien avec le soixante-dixième thème central de la CEE :  « Les transformations numériques et vertes au service du développement durable  dans la région de la CEE ». | |
| Les effets du climat sur les infrastructures de transport sont déjà observables. L’outil permet de les visualiser et aide les décideurs à réaliser des projets d’infrastructures plus durables et à rendre les infrastructures existantes durables en les adaptant aux effets des changements climatiques. | |

F. e-CMR − Protocole additionnel à la Convention CMR concernant   
la lettre de voiture électronique − SC.1

|  |  |
| --- | --- |
| *Vue d’ensemble* | |
| Nom de l’outil : | e-CMR |
| Type d’outil : | À déterminer |
| Description de l’outil :  Qr code  Description automatically generated | Le système e-CMR est fondé sur les dispositions de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) de 1956 et plus particulièrement sur les dispositions du Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique de 2008.  Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1), qui administre la Convention CMR et a été chargé par les États d’administrer le Protocole e‑CMR, a décidé de créer officiellement un Groupe d’experts de la mise en œuvre de la procédure e-CMR pour une durée de deux ans (2022 et 2023) afin de débattre et de convenir des dispositions de l’article 5 du Protocole additionnel à la CMR, y compris l’objectif et le champ d’application, l’architecture de haut niveau et les spécifications conceptuelles d’un futur système qui favoriserait la conclusion et l’échange de lettres de voiture électroniques conformément aux dispositions de la Convention CMR et de son Protocole additionnel. Ces travaux devraient également inclure une évaluation de l’effet des scénarios possibles de mise en œuvre d’un futur système e-CMR.  Le Groupe d’experts aura notamment pour tâche de définir et de décrire (liste non exhaustive) :  • La portée et les objectifs d’un futur système e-CMR ;  • Les parties prenantes du système e-CMR ;  • L’architecture de haut niveau du système e-CMR ;  • La méthode pour établir et remettre la lettre de voiture électronique à la partie habilitée ;  • L’assurance que la lettre de voiture électronique conservera son intégrité ;  • La façon dont le titulaire des droits découlant de la lettre de voiture électronique peut démontrer qu’il en est le titulaire ;  • La façon dont il est donné confirmation que la livraison au destinataire a eu lieu ;  • Les procédures permettant de compléter ou de modifier la lettre de voiture électronique ;  • Les procédures de remplacement éventuel de la lettre de voiture électronique par une lettre de voiture établie par d’autres moyens ;  • Les spécifications conceptuelles ;  • L’étude d’impact. |
|  | Le Protocole additionnel de 2008 à la CMR (e-CMR) est l’instrument juridique qui vise à « moderniser » le système actuel de lettres de voiture papier en le dématérialisant. |
| URL : | - |
| Date de lancement de l’outil : | - |
| Outil élaboré par : | - |
| Lien avec le soixante-dixième thème central de la CEE :  « Les transformations numériques et vertes au service du développement durable  dans la région de la CEE ». | |
| La lettre de voiture CMR est l’un des documents contrôlés quotidiennement par les douaniers, la police, les tribunaux et les compagnies d’assurances. Des centaines de millions de lettres de voiture CMR sont utilisées chaque année. L’application de la Convention CMR sous forme électronique, et donc la dématérialisation de la lettre de voiture, aura pour effet de réduire le temps d’attente et les files d’attente aux frontières pour les camions, de réaliser une économie de millions de documents papier et d’effectuer des contrôles dématérialisés et sans contact. | |

G. Outil relatif aux indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables (SITCIN) − WP.5

|  |  |
| --- | --- |
| *Vue d’ensemble* | |
| Nom de l’outil : | Outil SITCIN |
| Type d’outil : | Application Web |
| Description de l’outil :  Qr code  Description automatically generated | Le principal objectif de l’outil SITCIN est de permettre aux pays de mesurer leur degré de connectivité des transports tant au niveau national que bilatéral et sous-régional, ainsi que sur le plan des infrastructures matérielles et immatérielles. Les indicateurs de connectivité permettront aux pouvoirs publics d’évaluer et de mesurer :  • Les progrès qu’ils réalisent en vue d’atteindre les objectifs de développement durable liés aux transports ainsi que dans la mise en œuvre de leurs engagements dans le cadre du Programme d’action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral (PDSL) pour la décennie 2014-2024 ;  • L’efficacité et l’efficience des systèmes de transport et le niveau de conformité des cadres administratifs et juridiques nationaux avec les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la facilitation des transports et au franchissement des frontières, en tenant compte des facteurs nationaux et transfrontières et en améliorant la compétitivité, la sécurité, l’efficacité énergétique et la sûreté dans le secteur des transports ;  • Les efforts qu’ils déploient pour appliquer les instruments juridiques des Nations Unies relatifs au transport et leur travail d’harmonisation et d’uniformisation des règles et de la documentation, notamment dans le cadre des conventions internationales sur le transport et le transit et des dispositions des accords régionaux et bilatéraux. |
|  | Deux cent quinze indicateurs ont été établis et regroupés en trois modes de transport intérieurs, trois piliers de durabilité et 39 rubriques thématiques.  Indicateurs de connectivité pour le transport routier :  • Viabilité économique (EC) ;  • Viabilité sociale (SO) ;  • Viabilité environnementale (EV).  Indicateurs de connectivité pour le transport ferroviaire :  • Viabilité économique (EC) ;  • Viabilité sociale (SO) ;  • Viabilité environnementale (EV).  Indicateurs de connectivité pour le transport par voie navigable :  • Viabilité économique (EC) ;  • Viabilité sociale (SO) ;  • Viabilité environnementale (EV). |
| URL : | [sitcin.org](http://www.sitcin.org) |
| Date de lancement de l’outil : | 2022 |
| Outil élaboré par : | la Division des transports durables avec des consultants externes |
| Lien avec le soixante-dixième thème central de la CEE :  « Les transformations numériques et vertes au service du développement durable  dans la région de la CEE ». | |
| Les indicateurs SITCIN sont des outils d’analyse comparative. Ils aident les décideurs à comparer leurs efforts de connectivité avec ceux d’autres pays, ce qui leur permet d’améliorer leur efficacité. À cet égard, il s’agit d’indicateurs qui permettent d’évaluer les efforts de transformation verte et de transformation numérique des pays en lien avec la connectivité. | |

H. Observatoire sur l’état du franchissement des frontières en raison   
de la COVID-19 − Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30)

|  |  |
| --- | --- |
| *Vue d’ensemble* | |
| Nom de l’outil : | **Observatoire sur l’état du franchissement des frontières en raison de la COVID-19** |
| Type d’outil : | Application Web |
| Description de l’outil :  Scatter chart, qr code  Description automatically generated | En février 2020, la CEE, en collaboration avec d’autres commissions régionales de l’ONU et des organisations partenaires, a créé un Observatoire sur l’état du franchissement des frontières en raison de la COVID-19. Il s’agit d’un outil de collecte et d’affichage systématique des informations relatives à l’état du franchissement des frontières dans le secteur du transport intérieur de marchandises, notamment s’agissant des politiques et des bonnes pratiques. La CEE et ses partenaires ont informé les autorités douanières de la quasi‑totalité des États Membres de l’ONU de l’existence de cet outil et ont commencé à recueillir leurs contributions ainsi que toute information officielle et accessible au public utile. L’Observatoire vise principalement à permettre l’échange d’informations afin d’appuyer la prise de décisions sur les mesures appropriées à prendre concernant les frontières et de faciliter les mouvements de marchandises par les moyens de transport intérieurs : |
|  | a) Les entreprises du secteur des transports sont informées des mesures imposées par les différents États et peuvent adapter leurs itinéraires et solutions de transport en conséquence ;  b) Les pouvoirs publics sont informés des bonnes pratiques appliquées dans d’autres pays pour garantir l’ouverture des frontières et faciliter les flux de marchandises tout en empêchant la propagation du virus.  Depuis octobre 2020, l’Observatoire fonctionne sous forme de plateforme qui fournit des informations actualisées sur la situation de 174 États Membres de l’ONU et sur les pratiques et mesures nationales qu’ils ont mises en œuvre en réponse à la pandémie. Au cours des quatre derniers mois, il a été consulté au moins une fois par 106 000 visiteurs provenant de 207 pays, de toutes les régions du monde. |
| URL : | [Observatory on Border Crossings Status due to COVID-19 Home - Observatory on Border Crossings Status due to COVID-19 - wiki de la CEE](https://wiki.unece.org/display/CTRBSBC/Observatory+on+Border+Crossings+Status+due+to+COVID-19+Home) |
| Date de lancement de l’outil : | 2020 |
| Outil élaboré par : | le secrétariat TIR |
| Lien avec le soixante-dixième thème central de la CEE :  « Les transformations numériques et vertes au service du développement durable  dans la région de la CEE ». | |
| Les frontières ont fermé pendant la pandémie. L’Observatoire a permis à des milliers d’utilisateurs d’obtenir des informations actualisées sur la situation des frontières dans chacun des États Membres de l’ONU. Les pays ont également utilisé l’Observatoire pour apprendre les uns des autres et recenser les bonnes pratiques mises en œuvre. | |

III. Examen par le Comité

2. Le Comité est invité à prendre note des activités menées, des initiatives prises et des outils utilisés en 2022 par les Parties contractantes, le WP.30, le WP.5, le SC.1 et le secrétariat TIR dans le domaine des technologies de l’information et de l’informatisation décrits ci‑dessus, et à leur apporter son appui.